

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1271

11 juin 2011

### SOMMAIRE

Allstars Capital SICAV-SIF .....	60962	H.I.G Europe-Aircom S.à r.l. ....	60991
Alov S.à r.l. ....	60992	IM & CO .....	61002
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l. .....	60992	Instudio S.à r.l. ....	61002
Bigpoint GMTLP Lux JV S.à r.l. ....	60989	IPAGL Participations S.A. ....	61003
B.R. Promotions S.à r.l. ....	61001	Irinia S.A. ....	60993
Camo S.à r.l. ....	61001	Kandar S.A. ....	61003
Central Four Holding S.A. ....	61006	Langham Hall Luxembourg S.à r.l. ....	60995
Citi Islamic Portfolios S.A. ....	61007	Langham Hall Luxembourg S.à r.l. ....	61002
Cre Actif .....	60995	Le 32 Immo Sàrl .....	61004
Dads .....	60990	Le 42 Immo Sàrl .....	61005
DP Investment (Holding) S.A. ....	60996	L-Invest Holding S.A. ....	61004
DP Investment (SPF) S.A. ....	60996	Lombard Odier Multiadvisers .....	61004
E&H S.à r.l. ....	60990	Loyalty Partner Holdings S.A. ....	61004
Elberton Properties S.A. ....	60992	Luxadis S.à r.l. ....	61005
Eleven Alder S.à r.l. ....	60992	Luxafina S.A. ....	61000
Endurance Investment Management .....	60993	Lux Sport Cars S.à r.l. ....	61005
Enigma International S.A. ....	60998	Mantoue S.à r.l. ....	60991
EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. ....	60994	Metaphore S.A. ....	61006
Erinen S.A. ....	60991	Metaphore S.A. ....	61006
Eurofonprofit .....	60990	Midgard Luxembourg .....	61007
Fiberman Management S.à r.l. ....	60995	New Dawn MEP EPP Issuer CO S.A. ....	60998
Finance Trainer Research Institute S.à r.l. .....	60990	New Dawn MEP Issuer CO S.A. ....	61006
Financière Ulisse S.A. ....	60989	Novator Credit Luxembourg S.à r.l. ....	61007
Gaius Multistrategy SICAV-SIF .....	60999	NS Sàrl .....	61007
GDF SUEZ Energy International Invest ..	60986	Olimpus S.A. ....	61002
Glasgore Sàrl .....	61000	Swisslog Luxembourg S.A. ....	61008
G.M.T. Swedecom S.à r.l. ....	60995	Valaucharus Sopaneer S.C.A. ....	61008
Goldman Sachs Funds .....	60997	Voip Holding Activity S.A. ....	61008
Goldman Sachs Funds II .....	60994	Wallissimo .....	61002

**Allstars Capital SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.338.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Strongsqad SGPS LDA, a limited liability company registered at the Registry of Companies of Lisboa (Portugal) with registered office at Aveniida Engenheiro Duarte Pacheco, n°26 8°, 1070-110 Lisboa Portugal, number 509874592,

Being represented by Mr. Oscar Casas, professionally domiciled at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme SICAV-SIF", which it declared to establish (the "Company").

**Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "ALLSTARS CAPITAL SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstance; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the Law of 13 February 2007), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

**Art. 5. Investment objectives and Policies.** The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a self managed mutual investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the policies and guidelines established by the Board of Directors. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing the following strategies: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objective will be successful or that the investment objectives of the Company will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document.

**Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares.** The capital of the Company shall be fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of no par value. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The minimum capital shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- Eur) within a period of 12 months following the authorization of the Corporation.

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the right of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The Board of Directors of the Company may decide at any time to create new Sub-Funds.

The Board of Directors of the Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, different classes of Shares (the "Classes") having e.g. (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) different currencies and/or such other features as may be determined by the Board of Directors of the Company from time to time.

The currency in which the Classes of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The Board of Directors of the Company may, at the expense of the relevant Class of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class of Shares is denominated.

The Classes of Shares may be sub-divided into Categories of Shares which may differ in respect of their specific features.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law of 2007.

Under the Law of 2007, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- who adhere in writing to the status of Well-informed Investor, and
- who invest at least one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125.000.-) in the Company or who have been subject to an assessment made by a credit institution, an investment firm or a management company certifying their expertise, experience or knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

Each Share is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the Board of Directors of the Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Shares must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Shares may be suspended until these conditions are met.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

#### **7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares**

Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the Board of Directors as specified in the Offering Document, in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Title to Shares is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Shareholders upon delivery to the Board of Directors of the Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

The Board of Directors will not issue or give effect to any transfer of shares of the Company to any investor who may not be considered as Well-informed Investor. The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any

subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well-informed Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant shares in accordance with the provisions under Article 8 below “Issue and redemption of Shares”.

The Board of Directors will refuse the issue of shares or the transfer of shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well-informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well-informed Investor, the Board of Directors will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well-informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Board of Directors that such subscription is made on behalf of a Well-informed Investor as aforesaid and the Board of Directors may require evidence that the beneficial owner of the shares is a Well-informed Investor.

### 7.3 Restrictions on Subscription and Ownership

The Board of Directors may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The Board of Directors may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholders of the Company or any Sub-Fund.

In addition, the Board of Directors may:

- reject in whole or in part at its discretion any application for Shares; or
- redeem at any time Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding such Shares.

In the event that the Board of Directors gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant shares

## **Art. 8. Issue and Redemption of Shares.**

### 8.1 Issue of Shares

The Board of Directors may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

Shares are made available through the Board of Directors on a continuous basis in each Sub-Fund.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the Board of Directors to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day"), subject to the right of the Board of Directors to discontinue temporarily such issue as provided in "Temporary Suspension of the Calculation". Whenever used herein, the term "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg.

The price per Share will be the net asset value ("NAV") per Share of the relevant Class or Category of Shares within each Sub-Fund as of the applicable Valuation Day together with any applicable sales charges. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally. The NAV per Share of each Class or Category will be available within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Shares or other documentation satisfactory to the Board of Directors indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a "U.S. Person" and that he is an Institutional Investor, Professional Investor or a Qualified Investor as specified under article 2 of the Law of 2007. Subscription agreements containing such representations are available from the Board of Directors or the Company's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency to the extent provided for in the Offering Document to the order of the Custodian. Failing these payment applications will be considered as cancelled. The Board of Directors will not issue Shares as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Shares has been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the subscriber) by a time dictated by the Board of Directors as more fully described in the Offering Document; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day. Applications for subscription may also be made through the distributors, in such a case investors should note that other subscription procedures or time limits may apply.

The Board of Directors reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within the timeframe as indicated in the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

No Shares of any Class or Category and Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in such Class or Category or Sub-Fund is suspended by the Board of Directors.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The Board of Directors may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the Offering Document for the Shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Shares, fractions of registered Shares shall be issued to one thousandth of a Share.

#### 8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document of the Company.

#### 8.3 Redemption of Shares

Except as provided in "Temporary Suspension of the Calculation", Shareholders may at any time request redemption of their Shares.

Redemptions will be made at the NAV per Share in the relevant Sub-Fund and Class or Category on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the Board of Directors of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day. Application for redemption may also be made through the distributors, in such a case investors should note that other redemption procedures and time limits may apply.

Further to potential fluctuations, the redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Board of Directors. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in "Temporary Suspension of the Calculation" hereof.

The Board of Directors shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund in order to make certain at any time, under normal circumstances, the repurchase of Shares of a Sub-Fund.

Upon instruction received from the Board of Directors, payment of the redemption price will be made within the period of time determined by the Board of Directors and specified in the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class as disclosed in the Appendices below or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Share of such Sub-Fund is suspended by the Board of Directors in accordance with "Temporary Suspension of the Calculation".

Furthermore, if on any Valuation Day repurchase requests and conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for such period as the Board of Directors considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for repurchase, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the Board of Directors may treat such request as a request to redeem the entire shareholding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Except as otherwise specified in the Offering Document, Shareholders who wish to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-funds must submit an application by fax, telex or by post to the registrar and transfer

agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds, the Class/Category or Classes/Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

Shares may be tendered for conversion on any Business Day.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

No conversion of Shares will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the registrar and transfer agent has been received at the registered office of the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the Board of Directors acting on behalf of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

In converting Shares, the Shareholder must where applicable meet the minimum investment requirements referred to in Article 8.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the Board of Directors may treat such request as a request to convert the entire holding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Shares of the relevant Class or Category of Shares or Sub-Fund, as of the relevant Valuation Day(s) following receipt by the registrar and transfer agent, of the documents mentioned in the Offering Document, less any conversion charge specified in the Offering Document.

#### **Art. 10. Charges of the Company.**

##### 10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal expenses incurred by the Custodian while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Custodian or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Association or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the Board of Directors and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Documents and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the NAV from the Administrative Agent; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

##### 10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts in each year as determined by the Board of Directors on an equitable basis.

##### 10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the Board of Directors on an equitable basis. The newly created Sub-Fund shall not bear a prorata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

##### 10.4 Fees of the Investment Manager

The Investment Manager is entitled to a management fee, and a performance fee as applicable, for each Class or Category of Shares, payable out of the gross assets of each Sub-Fund, at the end of each quarter. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Investment Manager will be borne by the relevant Sub-Fund.

#### 10.5 Fees for the Administrative Agent

The Administrative Agent is entitled to an administration fee out of the gross asset of the relevant Sub-Fund payable at the end of each month. Such fee will depend on the investment policy of the relevant Sub-Fund.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Administrative Agent will be borne by the relevant Sub-Fund.

#### 10.6 Fees of the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent

The Custodian, paying agent, registrar and transfer agent shall be entitled to fees the maximum amount of which will be indicated in the Offering Document. In addition, the Custodian may receive customary banking fees for transactions.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a Sub-Fund is entrusted, will be borne by the relevant Sub-Fund.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of each year.

The first accounting year will end on December 31, 2011.

The consolidated accounts of the Company shall be kept in the Reference Currency of the Company. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

**Art. 12. Publications.** Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the NAV, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders, sent to the Shareholders via e-mail, published on the website of the Company, in one or more newspapers and/or in the Mémorial.

#### **Art. 13. Determination of the net asset value per share.**

##### 13.1 Frequency of Calculation

The NAV per Share for each Class or Category within the relevant Sub-Fund will be calculated at least twice a year as more fully described in the Offering Document (a "Valuation Day"), in accordance with the provisions of "Valuation of Assets" hereinafter. Such calculation will be done by the Administrative Agent in its capacity as administrator.

##### 13.2 Calculation

The NAV per Share for each Class or Category of Shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to the relevant Class or Category, being the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the portion of liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category, on any such Valuation Day, by the total number of Shares of such Class or Category then outstanding on the relevant Valuation Day, in accordance with the valuation rules set forth under "Valuation of Assets".

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Share of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

##### 13.3 Temporary Suspension of the Calculation

The Board of Directors may suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and in consequence the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Sub-Fund:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-Fund.

#### 13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company;
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

c) In the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the Board of Directors, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Board of Directors based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by the Board of Directors;

d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

e) The NAV per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortised cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Administrative Agent will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Administrative Agent. If the Administrative Agent believes that a deviation from the amortised cost per Share may result



in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Administrative Agent shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

The relevant Sub-Fund shall, in principle, keep in its portfolio the investments determined by the amortisation cost method until their respective maturity date;

f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;

g) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;

h) The Administrative Agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Administrative Agent is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the NAV per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Administrative Agent may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the NAV per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second NAV per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board of Directors shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in its corresponding Section.

The NAV per Share for each Sub-Fund is determined by the Administrative Agent acting in its capacity as administrator and made available at its registered office.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

**Art. 14. Distribution policy.** The Board of Directors may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Distributions made and not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

**Art. 15. Amendments to the Articles of Association.** The general meeting of shareholders and in accordance with Luxembourg law, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, may do such amendments to these Articles of Association as it may deem necessary in the interest of the Shareholders.

**Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category.** The Company and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 15 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Capital) and the principle of equal treatment of Shareholders.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the Board of Directors as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the Board of Directors may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the Board of Directors, shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the Board of Directors in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the liquidation of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the Board of Directors may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The Board of Directors may decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to the Law of 2007 or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "new Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) where the value of the net assets of any Class, Category and/or Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for the Class, Category and/or Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or as a matter of rationalisation. Such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new Fund), one

month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the Board of Directors, provided that only the Shareholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

**Art. 17. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 18. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. The members of the Board of Directors shall not necessarily be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period up to six years. They shall be eligible for re-election.

If a legal entity is appointed director, it must appoint an individual through whom it shall exercise its director's duties. In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

The term of office of outgoing directors not re-elected shall end immediately after the General Meeting which has replaced them.

Any director may be removed from office with or without giving a reason or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting of shareholders.

Any candidate for the function of Director who is not mentioned in the agenda of the General Meeting of shareholders must be elected by 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Potential directors mentioned in the agenda of the Annual General Meeting must be elected by the majority of the votes of the shareholders present or represented.

In the event a seat on the board falls vacant because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the General Meeting may appoint, by majority vote, a director to temporarily fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders, which shall ratify such appointment.

**Art. 19. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose a Chairman from among its members and may also choose one or more vice-chairman from among its members. It may also appoint a secretary, who needs not to be a director. Meeting of the Board of Directors shall be called by the chairman or any two directors, and held at the place, date and time indicated in the notice of meeting. Any director may take part in any meeting by appointing another director as his proxy, in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. Any director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by its chairman, or failing that, the oldest director attending the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented. Resolutions shall be adopted by a majority vote of the directors present or represented. In the event that, at any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a resolution is equal, the person chairing the Board of Directors' meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in a meeting can hear each other. Participation in a meeting by such means shall be equivalent to a physical presence at such meeting.

Notwithstanding the foregoing clauses, directors may also vote by means of a circular document. The resolution shall be approved by the directors by each of them signing either a single document or multiple copies of the same document. Such resolution shall have the same validity and force as if they had been voted during a Board meeting, duly convened and held, and can be proven by letter, fax, telegram or any similar means.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by the person who chaired such meeting in his absence.

Copies or extracts of such minutes needed as evidence in court or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors or by any person authorised by the Board of Directors.

**Art. 20. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Furthermore, the Board of Directors may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

Any such appointment may be revoked by the Board of Directors at any time.

**Art. 21. Signatory Powers.** The Company will be bound by joint signature of any two Directors, Officers or of any other persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg at the registered office, on the third Wednesday in the month of May at 11.30 a.m.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The giving of such notice to registered shareholders need not to be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. Auditor.** In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting.

**Art. 24. Custody of the assets of the Company.** To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

**Art. 25. Applicable law, Jurisdiction, Language.** The Articles of Association are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Any claim arising between the Shareholders, the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District

Court of Luxembourg, provided, however, that the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian may subject themselves and the Company (i) to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, (ii) with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

English shall be the governing language of these Articles of Association.

**Art. 26. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law and the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Strongsquad SGPS LDA . . . . .	€31,000	310

Proof of all such payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to EUR 4,000.-.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the 1915 Law have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:

Markus Beda Amrein, Director Tödistrasse 51, CH-8002 Zürich, Switzerland

André Magalhaes Luis Gomes, Director, Praça Marquês de Pombal, 2, 1250-160 Lisboa, Portugal

Rodrigo de Freitas-Branco, Director, 76, rue des Romains, L-2444, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

#### *Second resolution*

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:

BDO Audit, S.A. 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg

#### *Third resolution*

The registered office of the Company is fixed at 6A, rue Gabriel Lippmann L -5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux-mille onze, le trente et un mai

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Strongsquad SGPS LDA, aune société immatriculée au Registre des sociétés de Lisbonne (Portugal) ayant son siège social à Avenida Engenheiro Duarte Pacheco, n°26 8°, 1070-110 Lisboa Portugal, numéro 509874592,

Représentée par M. Oscar Casas, demeurant professionnellement au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration.

La procuration donnée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme SICAV-FIS:

**Art. 1<sup>er</sup> . Raison sociale.** Il existe entre les actionnaires existants et ceux pouvant devenir détenteurs d'actions à l'avenir, une société anonyme qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «ALLSTARS CAPITAL SICAV-SIF».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est sis à Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

Si le Conseil d'administration détermine que des événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qu'ils interfèrent avec les activités courantes de la Société à son siège social ou avec la bonne communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une entreprise luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds disponibles en titres négociables de tout type et tout autre actif autorisé conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi de 2007»), en répartissant les risques liés à l'investissement et en offrant à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre toutes mesures et conduire toutes opérations qu'elle trouvera appropriées pour achever ou développer son objet en conformité avec la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi du 13 février 2007), avec ses modifications le cas échéant.

**Art. 5. Objectifs et Politiques d'investissement.** L'objectif de la Société est de donner aux investisseurs l'opportunité d'investir dans un fonds commun de placement autogéré afin d'obtenir un rendement optimal à partir du capital investi.

La Société vise à atteindre ses objectifs conformément aux politiques et directives prévues par le Conseil d'administration. À cette fin, la Société offre un choix de compartiments comme décrit dans le document d'émission, qui permet aux investisseurs de procéder à leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques visant à gérer l'actif des différents compartiments peuvent être considérés comme poursuivant les stratégies suivantes: stratégies d'investissement alternatif, investissement en capital-risque, investissement en contrats à terme (contrats à terme sur marchandises et/ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou en options ou investissements en immobilier; comme prévu, de temps à autre, dans chaque annexe pertinente du document d'émission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Il ne peut toutefois y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement de la Société réussissent ou soient atteints.

Les règles de répartition des risques et les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque compartiment particulier seront fixées par le conseil d'administration et publiées dans le document d'émission.

**Art. 6. Capital, Compartiments, Classes et Catégories d'actions.** Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera au moment de la mise en place d'un montant trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société. Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) pendant les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société.

Pour chaque compartiment, un portefeuille indépendant d'investissements et d'actifs sera conservé. Les différents portefeuilles seront investis séparément en fonction de leurs caractéristiques spécifiques comme décrit dans le document d'émission de la Société.

La Société est une entité unique; cependant, les droits des investisseurs et créanciers concernant le compartiment ou établis par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment et les actifs d'un compartiment ne seront responsables que pour les droits des actionnaires liés à ce compartiment et pour ceux des créanciers dont la réclamation se rapporte à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation de ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires de la Société, chaque compartiment est traité en tant qu'entité séparée. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être alloués à un compartiment précis sont imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actif net respectif, le cas échéant en fonction des sommes considérées.

Le Conseil d'administration de la Société peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments.

Le Conseil d'administration de la Société peut également décider d'émettre, dans chaque compartiment, différentes classes d'actions (les «classes») ayant par exemple (i) une structure de charges de rachat et vente particulière et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) des frais de distribution, de gestion des actionnaires ou autres différents et/ou (iv) des types variés d'investisseurs ciblés et/ou (v) des monnaies différentes et/ou toute autre caractéristique pouvant être fixée par le Conseil d'administration de la Société à tout moment.

La monnaie dans laquelle les classes d'actions sont libellées peut différer de la monnaie de référence du compartiment pertinent. Le Conseil d'administration de la Société peut, aux frais de la classe d'actions concernée, utiliser des instruments comme des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que celle dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée.

Les classes d'actions peuvent être sous-divisées en catégories d'actions pouvant ne pas avoir les mêmes caractéristiques spécifiques.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 La société est exclusivement limitée aux investisseurs avertis tel que les investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs qualifiés, comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007.

Conformément à la Loi de 2007, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- qui adhère par écrit au statut de l'investisseur bien informé et
- qui investit au moins cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros) dans la Société ou
- qui a été soumis à une déclaration effectuée par un établissement de crédit, une société d'investissement ou de gestion certifiant son expertise, expérience ou connaissance en ce qui concerne l'évaluation appropriée d'un investissement dans la Société.

Les conditions de cet article ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Chaque action est indivisible conformément aux droits qui lui sont conférés. Dans leurs transactions avec le Conseil d'administration de la Société ou la Banque de dépôt, les co-détenteurs d'actions ou les contestataires d'actions doivent être représentés par la même personne. L'exercice des droits liés aux actions peut être suspendu jusqu'à ce que les conditions soient satisfaites.

Toutes les actions émises enregistrées de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires gardé par la Société ou par une personne ou plus à ce désignées par la Société et un tel registre comprendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou domicile choisi comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant versé sur chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit à la possession des actions nominatives.

Les actionnaires autorisés à recevoir les actions nominatives doivent donner à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera inscrite au registre des actionnaires.

Si un actionnaire peut prouver, à satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été perdu, abîmé ou détruit alors, un duplicata de certificat d'actions peut être émis, à sa demande, suivant telles conditions et garanties, incluant mais non exclusivement une obligation émise par une compagnie d'assurance, que la Société déterminera. À l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'une copie, le certificat d'action original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

Les certificats d'actions abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

#### 7.2 Formulaire, détention et transfert d'actions

Les actions de toute classe ou catégorie dans tout compartiment peuvent être émises sur décision du Conseil d'administration comme précisé dans le document d'émission, en la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'actions sur demande; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions d'actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de leur souscription ou de leur conversion.

Le droit aux actions est transféré par inscription du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires sur délivrance du document de transfert au Conseil d'administration, dûment rempli et exécuté par le cédant et le cessionnaire.

Le Conseil d'administration ne délivrera pas ou ne donnera pas suite à un transfert d'actions de la Société à tout investisseur n'étant pas considéré comme un investisseur averti. Le Conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date où il aura preuve reçue suffisante de la qualité d'investisseur averti de l'investisseur. S'il apparaît à quelconque moment que le détenteur d'une classe ou catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, le Conseil d'administration rachètera les actions concernées conformément aux dispositions sub article 8 ci-après «Émission et rachat d'actions».

Le Conseil d'administration refusera l'émission ou le transfert d'actions s'il n'existe pas de preuve suffisante que la personne ou la société à laquelle les actions sont vendues ou transférées est un investisseur averti. En étudiant la qualification d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'investisseur averti, le Conseil d'administration aura soin d'observer les directives ou recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les investisseurs avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier au Conseil d'administration que cette inscription est effectuée au nom d'un investisseur averti comme susmentionné et le Conseil d'administration peut requérir la preuve que le bénéficiaire réel des actions est un investisseur averti.

#### 7.3 Restrictions concernant la souscription et propriété.

Le Conseil d'administration peut, à tout moment et à sa propre discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'actions aux personnes privées ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. Le Conseil d'administration peut également interdire à certaines personnes privées ou morales d'acquérir directement ou à titre de bénéficiaire ou de détenir des actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou d'un compartiment, des actionnaires de la Société ou d'un compartiment.

En outre, le Conseil d'administration peut:

- rejeter en tout ou partie à sa propre discrétion toute demande d'actions; ou
- racheter à tout moment des actions détenues par des actionnaires qui n'ont pas le droit d'acheter ou de détenir ces actions.

Dans le cas où le Conseil d'administration notifie à un actionnaire le rachat obligatoire pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux actions mentionnées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à un quelconque moment qu'un détenteur d'une classe ou d'une catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, le Conseil d'administration rachètera les actions concernées.

## **Art. 8. Émission et Rachat d'actions.**

### **8.1 Émission d'actions**

Le Conseil d'administration peut émettre des actions de toute classe ou catégorie dans chaque compartiment séparé. Les actions sont régulièrement mises à disposition par le Conseil d'administration dans chaque compartiment.

Le Conseil d'administration peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans chaque compartiment.

Les actions sont émises au jour ouvrable concerné (un «jour ouvrable») désigné par le Conseil d'administration comme étant le jour d'évaluation du compartiment concerné (le «jour d'évaluation»), sous réserve du droit du Conseil d'administration d'interrompre temporairement l'émission comme prévu dans «Suspension provisoire du calcul». À chaque fois qu'il y est fait référence dans la présente, l'expression «jour ouvrable» signifie un jour où les banques sont ouvertes aux activités au Luxembourg.

Le prix par action sera la valeur nette d'inventaire («VNI») par action de la classe ou catégorie concernée d'actions dans chaque compartiment au jour d'évaluation en vigueur plus les charges de ventes applicables. En fonction des lois, des réglementations, des règles de la bourse ou des pratiques bancaires dans le pays où la souscription est effectuée, des impôts ou des coûts additionnels peuvent être demandés. La VNI par action de chaque classe ou catégorie sera disponible pendant la durée fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission.

Les investisseurs peuvent être requis de compléter un accord de souscription pour les actions ou autre documentation satisfaisante au Conseil d'administration indiquant que l'acheteur ou le bénéficiaire réel n'est pas «une personne américaine» et qu'il est un investisseur institutionnel, professionnel ou qualifié comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007. Les accords de souscription contenant telles représentations sont disponibles auprès du Conseil d'administration ou des agents dûment nommés de la Société. Pour toute inscription subséquente des instructions seront données par télécopie, télex ou par courrier.

Les paiements seront opérés pendant la période fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission par transfert bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf là où les pratiques bancaires locales ne permettent pas le transfert bancaire électronique) et dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise dans la limite imposée par le document d'émission à l'ordre de la banque de dépôt. Faute de ce faire, les demandes de paiement seront considérées comme annulées.

Le Conseil d'administration n'émettra pas d'actions, un jour d'évaluation particulier, à moins que la demande de souscription de ces actions ait été reçue par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement du souscripteur) à un moment dicté par le Conseil d'administration comme décrit plus amplement dans le document d'émission; autrement, toute demande sera considérée comme ayant été reçue le jour ouvrable suivant. Les demandes de souscription peuvent également être effectuées par les distributeurs; dans ce cas, les investisseurs noteront que d'autres procédures d'investissement ou limites de durée s'appliqueront.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de rejeter toute souscription en tout ou en partie, dans lequel cas les sommes de souscription versées ou le solde y afférent, le cas échéant, seront normalement ristournées au demandeur dans la période prévue comme indiqué dans le document d'émission, pourvu que ces sommes de souscription aient été compensées.

Aucune action d'une quelconque classe ou catégorie et compartiment ne sera émise pendant la période où le calcul de la VNI par action d'une telle classe ou catégorie ou compartiment est interrompu par le Conseil d'administration.

Dans le cas de suspension de transactions d'actions, la souscription sera négociée au premier jour ouvrable suivant la fin de la période de suspension.

Le Conseil d'administration peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection et pourvu que ces



titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du compartiment concerné décrits dans le document d'émission des actions de la Société. Tous frais occasionnés afférents à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.

Dans la mesure où la souscription n'engendre pas l'acquisition d'un nombre complet d'actions, des fractions d'actions nominatives seront émises jusqu'à un millième d'action.

### 8.2 Investissement et participations minimums

Des montants minima d'investissements initiaux et subséquents ainsi que de participation peuvent être fixés par le Conseil d'administration et mentionnés dans le document d'émission de la Société.

### 8.3 Rachat d'actions

A l'exception de ce qui est prévu dans «Suspension provisoire des calculs», les actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs actions.

Les rachats seront effectués à la VNI par action dans le compartiment et classe ou catégorie concernés à tout jour d'évaluation, pourvu que les demandes aient été reçues par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement de l'actionnaire) au moment fixé par le Conseil d'administration de la Société au Luxembourg, comme décrit plus précisément dans le document d'émission. Les demandes reçues après cette période seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant. La demande de rachat peut également être effectuée par les distributeurs, dans ce cas les investisseurs noteront que d'autres procédures de rachat et limites de durée peuvent s'appliquer.

Par suite de fluctuations potentielles, le prix de rachat peut être plus élevé ou plus bas que le prix payé au moment de la souscription ou de l'achat.

Les instructions pour le rachat d'actions peuvent être données par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité et l'adresse de l'actionnaire demandant le rachat, le compartiment concerné, la classe ou catégorie concernée, le nombre d'actions ou le montant à racheter, le nom auquel les actions sont enregistrées et les détails complets du paiement, incluant le nom du bénéficiaire, de la banque et du numéro de compte. Tous les documents nécessaires à la réalisation du rachat doivent être joints à la demande.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant le droit d'agir au nom de l'actionnaire ou par procuration en la forme et substance acceptable par le Conseil d'administration. Les demandes de rachat effectuées conformément à la procédure en cours seront irrévocables, sauf dans le cas où un actionnaire révoquerait cette demande parce qu'elle ne peut être honorée pour l'une des raisons mentionnées dans «Suspension provisoire du calcul» de la présente.

Le Conseil d'administration garantira qu'un niveau approprié de liquidités est maintenu dans chaque compartiment afin d'assurer à tout moment, en des circonstances normales, le rachat d'actions d'un compartiment.

Sur instruction émanant du Conseil d'administration, le paiement du prix de rachat sera effectué dans la période fixée par le Conseil d'administration et précisée dans le document d'émission. Le paiement de ces actions sera opéré dans la devise de référence du compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la monnaie de libellé de la classe concernée comme prévu aux annexes ci-dessous ou dans toute devise convertible librement mentionnée par l'actionnaire. Dans le dernier cas, tous frais de conversion seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions de tout compartiment ne seront pas rachetées si le calcul de la VNI par action dudit compartiment est suspendu par le Conseil d'administration conformément à «Suspension provisoire du calcul».

En outre, si à un jour d'évaluation, les demandes de rachat et de conversion se rapportent à plus de 10 % des actions en circulation d'une classe ou catégorie ou compartiment précis, le Conseil d'administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera retardé pour la période considérée par le Conseil d'administration comme étant du meilleur intérêt du compartiment concerné mais n'excédant pas normalement un jour d'évaluation. Au jour d'évaluation suivant cette période, les dernières demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité.

Si, par suite d'une demande de rachat, la VNI totale de toutes les actions détenues par un actionnaire dans un compartiment descendait au-dessous du montant minimum référencé dans «Investissement et participation minimums» des présents statuts, le Conseil d'administration traitera cette demande comme une demande de rachat de l'intégralité des actions de l'actionnaire dans le compartiment concerné.

**Art. 9. Conversion d'actions.** Sauf prévu autrement dans le document d'émission, les actionnaires qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs actions d'une classe ou catégorie particulière en actions d'autres classes ou catégories (dans les limites disponibles) du même compartiment ou en actions de classes ou catégories d'actions identiques ou différentes (dans les limites disponibles) d'autres compartiments, doivent soumettre une demande par télécopie, télex ou courrier à l'agent de registre et de transfert, précisant le compartiment ou les compartiments, la ou les classes/catégories concernées et le nombre d'actions qu'ils souhaitent convertir.

Une conversion d'actions d'une classe ou catégorie spécifique d'un compartiment en des actions d'une autre classe ou catégorie dans le même compartiment et/ou en des actions d'une classe ou catégorie identique ou différente dans un autre compartiment sera traitée comme un rachat d'actions et achat simultané d'actions du compartiment acquis. Un actionnaire qui souhaite convertir ses actions peut de ce fait réaliser un bénéfice ou une perte imposable liée à la conversion selon les lois du pays de sa citoyenneté, résidence ou domicile.

Les actions peuvent être soumises à la conversion lors de tout jour ouvrable.

Toutes les conditions relatives au rachat d'actions s'appliqueront également à la conversion des actions.

Aucune conversion d'actions ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou notification écrite acceptée par l'agent de registre et de transfert ait été reçue au siège social de l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement par l'actionnaire) au moment fixé par le Conseil d'administration agissant au nom de la Société au Luxembourg, comme décrit plus amplement dans le document d'émission. Les demandes reçues en retard seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Lors de la conversion d'actions, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions d'investissement minimum applicables mentionnées à l'article 8.2 des présentes. Si, par suite d'une demande de conversion, la VNI totale de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans un compartiment descend au-dessous du montant minimum référencé dans «Investissement et participation minimums» des présents statuts, le Conseil d'administration peut traiter cette demande comme une demande de conversion de la participation intégrale de cet actionnaire dans le compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur la base des VNI respectives des actions concernées de la classe ou catégorie précises d'actions ou compartiment, aux jours d'évaluations concernés suivant la réception par l'agent de registre et de transfert des documents mentionnés dans le document d'émission, déduction faite de toute charge de conversion précisée dans le document d'émission.

## **Art. 10. Charges de la Société.**

### **10.1 Généralités**

La Société s'acquittera sur l'actif du compartiment concerné de toutes les dépenses à payer par le compartiment, notamment mais non exclusivement:

- les frais payables à et les remboursements raisonnables et dépenses pour le compte de tiers occasionnés par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert, le cas échéant;
- toute taxe pouvant être due sur les actifs et le revenu du compartiment;
- les frais bancaires courants dus sur transactions impliquant des titres détenus dans le compartiment;
- les frais légaux subis par la banque de dépôt agissant dans l'intérêt des actionnaires;
- le coût de toute assurance de responsabilité ou assurance contre les détournements couvrant tous les frais, dépenses ou pertes ressortant de toute obligation ou demande du chef de dommage ou autre dédommagement demandé contre l'agent de dépôt ou autres agents de la Société pour violation de la loi ou non-respect de leurs obligations respectives découlant des présents statuts ou autres à l'encontre de la Société;
- les frais et dépenses de rédaction et impression des confirmations écrites d'actions; les frais et dépenses de rédaction et/ou de dépôt et impression du Conseil d'administration et tout autre document concernant la Société, incluant les déclarations d'enregistrement et documents d'émission et notes explicatives auprès de toute autorité (y compris les associations de maisons de courtage de valeur locales) ayant compétence sur la Société ou sur l'offre d'actions de la Société; les frais et dépenses de rédaction, dans telles langues nécessaires dans l'intérêt des actionnaires, incluant les bénéficiaires réels des actions et la distribution annuelle et semestrielle de rapports et autres rapports ou documents exigés par les lois ou règlements en vigueur des autorités susmentionnées; les frais de comptabilité, tenue des comptes et calcul de la VNI par l'Agent Administratif; les frais de rédaction et distribution d'avis publics aux actionnaires; les honoraires d'avocats et du réviseur d'entreprise agréé; et tous frais administratifs similaires, y compris toute dépense publicitaire et autres dépenses occasionnées directement par l'offre et la distribution d'actions.

Toute dépense récurrente sera d'abord imputée sur le revenu, puis sur les plus-values et enfin sur les actifs. D'autres charges pourront être amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

### **10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société**

Les frais et dépenses de constitution de la Société et l'émission initiale de ses actions seront supportés par la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à partir de la constitution de la Société et en autant de montants que fixés chaque année par le Conseil d'administration sur une base équitable.

### **10.3 Frais de constitution et de lancement des compartiments supplémentaires**

Les frais et dépenses occasionnées par la création d'un compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif de ce compartiment seulement et dans des montants fixés chaque année par le Conseil d'administration sur une base équitable. Le compartiment nouvellement constitué ne supportera pas une proportion des frais et dépenses occasionnés par la constitution du Fonds et l'émission initiale d'actions non encore amortie au moment de la constitution du nouveau compartiment.

### **10.4 Commission du gérant en investissement**

Le gérant en investissement est autorisé à recevoir une commission de gestion et de performance le cas échéant, pour chaque classe ou catégorie d'actions, à imputer sur l'actif brut de chaque compartiment à la fin de chaque trimestre. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le gérant en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

### **10.5 Commissions de l'Agent Administratif**

L'Agent Administratif est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif brut du compartiment concerné payable à la fin de chaque mois. Cette commission dépendra de la politique d'investissement du compartiment concerné.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposés par l'Agent Administratif seront supportés par le compartiment concerné.

#### 10.6 Commissions de l'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert

L'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert sera autorisé à recevoir une commission dont le montant maximum sera indiqué dans le document d'émission. En outre, la banque de dépôt peut recevoir des frais bancaires habituels pour transactions.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposé par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert et tous frais de dépôt des banques et établissements financiers ayant la garde de l'actif d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

**Art. 11. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et sera clos le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2011.

Les comptes consolidés de la Société seront tenus dans la monnaie de référence de la Société. Les états financiers liés aux compartiments séparés seront exprimés dans la devise de référence du compartiment concerné.

**Art. 12. Publications.** Les rapports annuels vérifiés seront mis à la disposition des actionnaires gratuitement aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et du domiciliataire.

Toute autre information financière soumise à publication concernant la Société, y compris la VNI, le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de chaque compartiment et toute suspension de l'évaluation, sera mise à disposition du public aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et de tout domiciliataire.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise ou décidée par le Conseil d'administration, tout avis aux actionnaires sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, envoyé aux actionnaires par courriel, publié sur le site Internet de la Société, dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

#### **Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.**

##### 13.1 Fréquence de calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie dans le compartiment concerné sera calculée au moins deux fois par an comme décrit plus amplement dans le document d'émission (un «jour d'évaluation»), conformément aux dispositions de «l'évaluation de l'actif» ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent Administratif en sa qualité d'administrateur.

##### 13.2 Calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie d'actions dans le compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment concerné et sera fixée à chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net du compartiment attribuable à la classe ou à la catégorie concernée, étant la valeur de l'actif total de ce compartiment allouable justement à la classe ou catégorie moins la portion du passif du compartiment justement allouable à la classe ou la catégorie, pour chaque jour d'évaluation, par le nombre total d'actions de la classe ou catégorie en circulation au jour d'évaluation concerné, conformément aux règles d'évaluation prévues à «Évaluation de l'actif».

L'actif et le passif de chaque compartiment sont évalués dans leur devise de référence.

La VNI par action peut être arrondie par excès ou par défaut à l'action la plus proche de la devise de référence décidée par le Conseil d'administration.

##### 13.3 Suspension provisoire du calcul

Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la VNI par action d'un compartiment et, en conséquence, l'émission et le rachat d'actions par ses actionnaires ainsi que la conversion à partir d'actions et en actions de chaque compartiment:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés fournissant la base de l'évaluation d'une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable au compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable à chaque compartiment est libellée, sont fermés autrement qu'aux jours fériés ou si les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

- lorsque, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, la cession d'actifs de la Société attribuables à chaque compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans nuire gravement aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation de l'investissement de la Société attribuable à chaque compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de l'actif de la Société attribuable au compartiment ne peut être déterminée avec suffisamment de rapidité et de précision;

- si, par suite de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont impraticables ou si les achats et ventes des actifs de la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent être réalisés aux taux de change normaux.

Toute suspension doit être publiée et notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la VNI a été suspendu.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun d'effet sur le calcul de la VNI par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la VNI par action dans le compartiment concerné.

#### 13.4 Évaluation des actifs

L'actif de la Société, relatif à chaque compartiment, doit comprendre:

- (i) l'ensemble des liquidités en caisse ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;
- (ii) l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (incluant les produits non encore perçus liés à la cession de titres);
- (iii) l'ensemble des obligations, obligations à terme, certificats de dépôt, actions, obligations non garanties, titres à revenu fixe, bons de souscriptions, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de la Société;
- (iv) tous dividendes en actions, dividende en espèces et distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement disposer d'informations y relatives;
- (v) tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;
- (vi) les frais d'établissement de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (vii) la valeur liquidative des contrats de change à terme et toute option d'achat ou de vente où la Société détient une position ouverte;
- (viii) tous autres actifs de toute sorte et de toute nature incluant les charges payées d'avance.

La valeur de l'actif de chaque compartiment sera déterminée comme suit:

- a) la valeur de tout numéraire en caisse ou en dépôt, les factures et billets payables sur demande et créances clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme susmentionné mais non encore reçus doit en être le montant intégral, sauf au cas où leur paiement ou réception intégrale est peu probable, auquel cas la valeur est calculée après une déduction considérée comme appropriée pour en refléter la valeur réelle;
- b) la valeur des titres cotés ou échangés sur un marché réglementés, une Bourse ou autres marchés réglementés sera évaluée au dernier cours disponible sur ces marchés. Si un titre est coté ou échangé sur plusieurs marchés, le cours de clôture sur le marché qui constitue le marché le plus représentatif de ces titres, sera déterminant;
- c) dans le cas où les titres ne seraient pas cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés ou si, selon l'avis du Conseil d'administration, le dernier cours disponible ne reflète pas exactement la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur des titres sera fixée par le Conseil d'administration sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'administration;
- d) la valeur liquidative des contrats à terme standardisés, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option non négociés sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés signifiera leur valeur de liquidation nette fixée, conformément aux principes établis par le Conseil d'administration, sur une base appliquée régulièrement pour chaque contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, ou contrats de change à option négociés sur des marchés réglementés, Bourse ou autres marchés réglementés sera fondée sur les derniers cours à terme disponibles de ces contrats sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont échangés par la Société; si un contrat à terme standardisé, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est fixé, la base visant à déterminer la valeur de liquidation du contrat sera la valeur que le Conseil d'administration juge juste et raisonnable;
- e) la VNI par action de chaque compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement du coût pour tout investissement avec date d'échéance à court terme. Cela implique d'évaluer un investissement à son cours puis d'accepter un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude dans l'évaluation, elle peut engendrer des périodes pendant lesquelles la valeur, fixée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que le compartiment recevrait s'il cédait l'investissement. L'Agent Administratif évaluera régulièrement la méthode d'évaluation et recommandera des modifications, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les investissements du compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur de marché comme déterminé en bonne foi par l'Agent Administratif. Si l'Agent Administratif estime qu'un écart par rapport au coût amorti par action peut engendrer une dilution importante ou un autre résultat injuste pour les actionnaires, l'Agent Administratif procédera à des rectifications, le cas échéant, comme il le juge approprié afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou les résultats injustes;

Le compartiment concerné doit, en principe, conserver dans son portefeuille les investissements déterminés par la méthode d'amortissement du coût jusqu'à leurs dates d'échéance respectives;

f) les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt en vigueur. Les swaps liés à l'indice de référence et aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice de référence ou instrument financier applicable. L'évaluation de l'accord de swap de l'indice de référence ou instrument financier sera fondée sur la valeur de marché de la transaction du swap établie de bonne foi conformément aux procédures fixées par l'Agent Administratif;

g) tout autre actif sera évalué à la juste valeur de marché fixée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Agent Administratif;

h) l'Agent Administratif peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impossibles ou inadéquates, l'Agent Administratif est autorisé à adopter, prudemment et de bonne foi, d'autres règles aux fins d'aboutir à une évaluation juste de l'actif de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la VNI par action de toute classe ou catégorie dans un compartiment particulier, une modification importante a eu lieu dans les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du compartiment sont échangés ou cotés, l'Agent Administratif peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la VNI par action et procéder à une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, rachat ou change reçus ce jour là seront traités avec la seconde VNI par action.

Le passif de la Société devra comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets échus et comptes à verser exigibles;
- (ii) tous intérêts échus sur emprunts de la Société (y compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion de ces emprunts);
- (iii) tous frais administratifs échus ou réduits;
- (iv) tout passif connu, présent ou futur, incluant toute obligation contractuelle exigible ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs fondée sur le capital et le revenu au jour d'évaluation concerné, comme déterminé de temps à autre par le Conseil d'administration ainsi que toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'administration; et
- (vi) tout autre passif de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception du passif représenté par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ce passif, le Conseil d'administration prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les frais occasionnés par la Société, qui comprennent entre autres les commissions et dépenses détaillées dans leur section correspondante.

La VNI par action pour chaque compartiment est fixée par l'Agent Administratif agissant en sa capacité d'administrateur et mise à disposition à son siège social.

Chaque compartiment sera évalué de telle sorte que tous les accords visant à racheter ou céder les titres sont reflétés à la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir sont regroupés aux dates de détachement du droit au dividende concernées.

**Art. 14. Politique de distribution.** Le Conseil d'administration peut déclarer des distributions annuelles ou intérimaires à partir des bénéfices sur revenu des investissements et gains sur capital réalisés et, s'il est jugé nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, à partir de tous autres fonds disponibles pour la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que l'actif total net de la Société chute au-dessous de son équivalent dans la monnaie de référence de la Société du montant minimum de l'actif net des organismes de placement collectif requis par la loi luxembourgeoise.

Les distributions effectuées et non réclamées pendant cinq ans à partir de leur échéance expireront et reviendront au compartiment concerné.

**Art. 15. Amendements aux statuts.** L'assemblée générale des actionnaires peut dans l'intérêt des actionnaires modifier les statuts de la Société, en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 16. Durée, liquidation et Incorporation de la Société et de tout compartiment, Classe ou catégorie.** La Société et chaque compartiment sont constitués pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Si le capital social descend au-dessous des deux tiers du capital minimum indiqué, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, décidera à la simple majorité de votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société peut également être référée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe au-dessous d'un quart du capital minimum à l'article 6 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée. L'assemblée doit être convoquée de telle sorte à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est descendu au-dessous des deux tiers ou, le cas échéant, du quart du minimum légal.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

L'événement conduisant à une dissolution de la Société doit être annoncé par avis publié dans le Mémorial. En outre, l'événement conduisant à la dissolution de la Société doit être annoncé dans au moins deux journaux à diffusion appropriée, dont au moins l'un d'entre eux sera luxembourgeois. Cet événement sera également notifié aux actionnaires de toute autre manière jugée adéquate par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera l'actif de la Société ou des classes ou catégories correspondantes et/ou des compartiments dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur instruction de l'assemblée générale, la banque de dépôt distribuera les produits nets émanant de la liquidation, après déduction de toutes les dépenses engendrées par la liquidation, parmi les actionnaires des classes, catégories et /ou compartiments concernés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale peut distribuer tout ou partie de l'actif de la Société ou des classes, catégories et/ou compartiments en nature à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par l'assemblée générale (y compris mais non limitativement la remise d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société) et au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

À la clôture de la liquidation de la Société, les produits correspondant aux actions non liquidées seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à écoulement de la période de prescription. Dans la mesure où la liquidation de d'une classe, catégorie et/ou compartiment est concernée, les produits correspondant aux actions non liquidées pour remboursement à la clôture de la liquidation seront gardés en lieu sûr par la banque de dépôt pour une période n'excédant pas 9 mois à partir de la date de la clôture de la liquidation; passé ce délai, ces produits seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation.

Les actions peuvent être rachetées, pourvu que les actionnaires soient traités équitablement.

Au cas où pour une raison quelconque, la valeur de l'actif d'une classe, catégorie ou compartiment descendrait au-dessous du montant que le Conseil d'administration considère comme niveau minimum en-dessous duquel la classe, catégorie ou compartiment ne peut fonctionner efficacement de façon économique, ou dans le cas où une modification significative de la situation économique ou politique aurait des retombées sur la classe, catégorie ou compartiment avec des conséquences négatives sur les investissements de cette classe, catégorie ou compartiment ou lorsque la gamme de produits offerts aux clients est rationalisée, le Conseil d'administration peut décider de mener une opération de rachat forcé de toutes les actions de la classe, catégorie ou compartiment à la valeur net d'inventaire par action en vigueur au jour d'évaluation, date à laquelle la décision prendra effet (y compris les cours et dépenses précis occasionnés par la réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe, catégorie ou du compartiment concernés avant la date de prise d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons de ce rachat de même que les procédures de mise en œuvre. A moins qu'il ne soit autrement disposé par le Conseil d'administration, les actionnaires de telle classe, catégorie ou compartiment ne peuvent continuer à proposer le rachat ou la conversion de leurs actions en attendant la mise en place de la décision de liquidation. Si le Conseil d'administration autorise le rachat ou la conversion des actions, ces opérations de rachat ou de conversion seront effectuées conformément aux clauses prévues par le Conseil d'administration dans les documents de vente des actions, sans frais (mais incluant les cours et dépenses réels occasionnés par la réalisation des investissements, les dépenses de clôture et celles de règlement des impayés) jusqu'à la date de prise d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances mentionnées dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation de classes, catégories et/ou compartiments, le Conseil d'administration peut décider de fusionner une classe, catégorie et/ou compartiment avec une autre classe, catégorie et/ou compartiment. Les actionnaires seront informés d'une telle décision par avis envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par le Conseil d'administration, en outre, la publication contiendra des informations relatives à la nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment. Cette publication sera effectuée au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport à une nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment ne prenne effet.

Le Conseil d'administration peut décider de distribuer l'actif de toute classe, catégorie et/ou compartiment à ceux d'un autre OPC soumis à la Loi de 2007 ou à tout autre compartiment d'un autre OPC (cet OPC ou compartiment dans un autre OPC étant appelé le «Nouveau Fonds») (à la suite d'une scission ou d'une fusion, si nécessaire et le paiement du montant correspondant à tout droit à une partie aux actionnaires) là où la valeur de l'actif net d'une classe, catégorie et/ou compartiment est passé à un montant fixé par le Conseil d'administration comme étant le niveau minimum de la classe, catégorie et/ou compartiment pour opérer de manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique ou pour des raisons de rationalisation. Cette décision sera annoncée par

avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par le Conseil d'administration (en outre, l'avis comprendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Après cette période, les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront liés par la décision du Conseil d'administration, sous réserve que seuls les actionnaires ayant expressément donné leur accord pourront être transférés à un OPC étranger.

**Art. 17. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ni aucune autre transaction conclue entre la Société et une autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agent de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateur, agent ou salarié de celle-ci. Le fait pour un administrateur ou agent de la Société d'exercer des fonctions d'administrateur, agent ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société sera amenée à conclure des contrats ou à collaborer d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait à ce contrat ou d'autres affaires.

Dans le cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt contraire aux intérêts de la Société, cet administrateur ou agent devra aviser le Conseil d'administration dudit conflit d'intérêt et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de cette transaction.

Cette transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou agent seront examinés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'expression «conflit d'intérêts», telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports avec ou sans intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant une société affiliée ou associée ou une autre personne, entreprise ou entité pouvant de temps à autre, être déterminé par le Conseil d'administration à son entière discrétion.

**Art. 18. Administrateurs.** La Société sera gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans. Ils seront rééligibles.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant personne physique par l'intermédiaire de laquelle elle exercera ses fonctions d'administrateur. À cet égard, une tierce partie n'est pas autorisée à demander à ladite personne de justifier ses pouvoirs, le fait d'être le représentant ou mandataire de l'entité juridique étant suffisant.

Le mandat des administrateurs en fonction non reconduit prendra fin immédiatement après leur remplacement par de l'assemblée générale.

Tout administrateur peut être relevé de ses fonctions avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par résolution adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout candidat à la fonction d'administrateur non mentionné à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires devra être élu par 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés.

Des administrateurs potentiels mentionnés à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle seront élus par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Au cas où un poste d'administrateur du Conseil est vacant pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants, nommés lors de l'assemblée générale, seront habilités à nommer à la majorité un administrateur pour assumer ce poste provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui ratifiera cette nomination.

**Art. 19. Présidence et Réunions du Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration choisira en son sein un président et peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement administrateur. Les réunions du Conseil d'administration doivent être convoquées par le président ou par deux administrateurs, et tenues aux lieux, date et heure indiqués sur l'avis de convocation. Tout administrateur peut participer à toute réunion en nommant un autre administrateur pour le représenter par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre procédé écrit similaire de communication. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les réunions du Conseil d'administration seront présidées par son président, ou à défaut, par le doyen des vice-présidents le cas échéant, ou à défaut, par l'administrateur délégué le cas échéant, ou à défaut, par le doyen des administrateurs assistant à la réunion.

Le Conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions seront adoptées par un vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors de toute réunion du Conseil d'administration, le nombre des votes pour une résolution serait égal au nombre de votes contre, le vote de la personne présidant la réunion du Conseil d'administration sera décisif.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par de tels procédés équivalra à une présence physique à la réunion.

Nonobstant les dispositions susmentionnées, les administrateurs peuvent également voter par le biais d'une circulaire. La résolution sera approuvée par les administrateurs qui signeront chacun soit un document unique soit plusieurs copies du même document. Les résolutions ainsi prises auront le même effet que si elles avaient été votées lors d'une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue, et peuvent être prouvées par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen similaire.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président ou la personne ayant présidé cette réunion en son absence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par son secrétaire, ou par deux administrateurs ou par toute personne agréée par le Conseil d'administration.

**Art. 20. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus faire à tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires seront de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière et affaires de la Société et les pouvoirs d'exécuter la politique d'investissement.

En outre, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs gérants en investissement et/ou conseillers en investissement pour la mise en place de la politique d'investissement de la Société.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par le Conseil d'administration à tout moment.

**Art. 21. Pouvoirs de signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, membres de la direction ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration.

**Art. 22. Assemblées générales des actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires indépendamment de la classe ou catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'administration.

Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social, le troisième mercredi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues à des lieux et moments spécifiés dans les convocations respectives d'assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration conformément sur ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire enregistré à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse indiquée par l'actionnaire concerné. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'administration sauf dans le cas où la réunion serait demandée par écrit par les actionnaires, auquel cas le Conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis donnés aux actionnaires peuvent être envoyés par courriel sur adresse enregistrée uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'administration peut fixer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour l'assistance aux assemblées des actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute assemblée des actionnaires se limiteront à celles prévues à l'ordre du jour (qui comprendront les affaires exigées par la loi) et aux activités liées à ces affaires. Chaque action de toute classe ou catégorie donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée générale en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne pour son mandataire, non nécessairement actionnaire et pouvant être administrateur de la Société.

Sauf autrement prévu par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Réviseur d'Entreprises agréé.** Conformément à la loi de 2007, les comptes et la préparation de toutes les déclarations exigées par la loi luxembourgeoise seront surveillés par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par la Société.

Le Réviseur d'Entreprises agréé en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée générale.

**Art. 24. Dépôt des actifs de la Société.** Dans la mesure exigée par la loi de 2007, la Société conclura un accord de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne comme prévu par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, telle qu'amendée (le «dépositaire»).



Le dépositaire aura les pouvoirs et les responsabilités prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire souhaite se retirer, le Conseil d'administration devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la prise d'effet de la démission. Le Conseil d'administration peut résilier l'accord de dépôt, mais ne peut relever le dépositaire de ses fonctions avant qu'un remplaçant n'ait été trouvé.

**Art. 25. Loi, Juridiction, Langue en vigueur.** Les statuts sont régis par les lois du Grand-duché de Luxembourg.

Tout litige survenant entre les actionnaires, le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt doit être réglé conformément aux lois du Grand-duché de Luxembourg et soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à moins, cependant que le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt se soumettent, ainsi que la Société, (i) à la juridiction des cours des pays dans lesquels les actions sont offertes ou vendues, concernant les litiges émanant d'investisseurs résidant dans ces pays et, (ii) concernant les affaires relatives aux souscriptions, rachats et conversions par des actionnaires résidant dans ces pays, aux lois de ces pays.

L'anglais sera la langue régissant les présents statuts.

**Art. 26. Divers.** Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par les présents statuts sera réglée conformément à la loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Payement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit Euros	Nombre d'Actions
Strongsquad SGPS LDA Euro .....	31.000	310

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent en EUR 4.000,

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article vingt-six de la Loi de 1915 ont été remplies.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne nommée ci-dessus, représentant l'entier capital souscrit et se considérant dûment convoquée, procède immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, la réunion prend les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2016:

Markus Beda Amrein, Administrateur Tödistrasse 51, CH-8002 Zürich, Switzerland

André Magalhaes Luis Gomes, Administrateur, Praça Marquês de Pombal, 2, 1250-160 Lisboa, Portugal

Rodrigo de Freitas-Branco, Administrateur, 76, rue des Romains, L-2444, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

#### *Deuxième résolution*

Le suivant a été nommé auditeur de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2016:

BDO Audit SA, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 6A, rue Gabriel Lippmann L -5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes ci-dessus comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: O. Casas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011079810/1368.

(110089472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**GDF SUEZ Energy International Invest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.085.481.083,14.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.909.

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of GDF SUEZ Energy International Invest, a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 155.909 incorporated pursuant to a deed dated 1 October 2010, enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations number 2439, on 12 November 2010, the articles of association (the Articles) of which have been last amended pursuant to a deed dated 24 January 2011, enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7<sup>th</sup> June 2011 under number 1215.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, who appoints Mrs Maria SANTIAGO DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, as secretary and as scrutineer.

The President then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the subscribed share capital by two hundred seventy six million three hundred fourteen thousand seven hundred eighty nine euro and seventy euro cent (EUR 276,314,789.70,-) from its current amount of three billion three hundred sixty one million seven hundred ninety five thousand eight hundred seventy two euro and eighty four cent euro (EUR 3,361,795,872.84,-) to three billion eighty five million four hundred eighty one thousand eighty three euro and fourteen euro cent (EUR 3,085,481,083.14,-), by decrease of the value of each share held by International Power Zebra Holding Ltd (the Shareholder) pro rata to the amount of the capital reduction;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

4. Allocation of the amount resulting from the share capital reduction to an account named special distributable reserve;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

II. The proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder present or represented, the said shareholder expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholder, present or represented by the proxyholder then decides to take the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce the subscribed share capital of the Company by two hundred seventy six million three hundred fourteen thousand seven hundred eighty nine euro and seventy euro cent (EUR 276,314,789.70,-) from its current

amount of three billion three hundred sixty one million seven hundred ninety five thousand eight hundred seventy two euro and eighty four cent euro (EUR 3,361,795,872.84,-) to three billion eighty five million four hundred eighty one thousand eighty three euro and fourteen euro cent (EUR 3,085,481,083.14,-), by decrease of each share value held by the Shareholder pro rata to the amount of the capital reduction.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

”The share capital is set at three billion eighty five million four hundred eighty one thousand eighty three euro and fourteen euro cent (EUR 3,085,481,083.14,-) represented by one thousand fifty (1050) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to allocate the amount resulting from the share capital reduction to an account named special distributable reserve.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of the deed.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

En l’an deux mille onze, le premier jour du mois de juin.

Devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire, demeurant à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé de GDF SUEZ Energy International Invest, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.909 constituée en vertu d’un acte daté du 1<sup>er</sup> octobre 2010, enregistré par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2439, le 12 novembre 2010 (la Société) dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 24 janvier 2011 enregistré par Maître Francis Kessler notaire résidant à Esch sur Alzette publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 07 juin 2011 sous le numéro 1215.

L’Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui nomme Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard comme secrétaire et scrutateur

I. L’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Réduction du capital social souscrit de deux cent soixante seize millions trois cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf euro et soixante dix centimes d’euro (EUR 276.314.789,70,-) de son montant actuel de trois milliards trois cent soixante-et-un millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-douze euro et quatre-vingt-quatre centimes d’euro (EUR 3.361.795.872,84,-) à trois milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quatre-vingt-trois euro et quatorze centimes d’euro (EUR 3.085.481.083,14,-), par la diminution de la valeur de chaque part détenue par International Power Zebra (l’Actionnaire) en proportion du montant total de la réduction de capital;
3. Modification subséquente de l’article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus;
4. Affectation d’un produit résultant de la réduction de capital vers un compte appelé réserve spéciale distribuable;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat et / ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des associés de la société;

6. Divers.

II. Le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire de l'associé représenté, le conseil de l'Assemblée et le notaire instrumentant, accompagnée des procurations de l'associé représenté, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence, que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour qui ont déjà été communiqués à l'associé présent ou représenté, lui-même déclarant en avoir pris connaissance.

IV. L'associé, présent ou représenté par le mandataire, décide ensuite de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société de deux cent soixante seize millions trois cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf euro et soixante dix centimes d'euro (EUR 276.314.789,70,-) de son montant actuel de trois milliards trois cent soixante-et-un millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-douze euro et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.361.795.872,84,-) à trois milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quatre-vingt-trois euro et quatorze centimes d'euro (EUR 3.085.481.083,14,-), par la diminution de la valeur de chaque part détenue par l'Associé en proportion du montant total de la réduction de capital.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quatre-vingt-trois euro et quatorze centimes d'euro (EUR 3.085.481.083,14,-), représenté par mille cinquante (1050) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées".

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de distribuer le produit résultant de la réduction de capital vers le compte appelé réserve spéciale distribuable.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'amender les livres et registres de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus et de donner pouvoir à tout avocat/salarié de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation du capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui seront à la charge de la Société du fait du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare dans les présentes que sur demande de la partie mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, à la demande de la même partie mentionnée, en cas de contradiction entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié est établi à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au fondé de procuration de la partie mentionnée et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2011. Relation: EAC/2011/7574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011080002/157.

(110089623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Bigpoint GMTP Lux JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.155.

—  
*Extrait des résolutions des associées prises en date du 31 mars 2011*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. M. Boris Eric HENRY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
6. M. Nicolaas DOORNBERG, administrateur de sociétés, né à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 27 avril 1952, demeurant à NL-1402 EK Bussum (Pays-Bas), HK Onnesweg 76d, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31/03/11.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Bigpoint GMTP Lux JV S.à.r.l.*

Sebastian SIPP / Georges Scheuer

- / MANAGER

Référence de publication: 2011056483/25.

(110062888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 mars 2011*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Mr Vincent Thill, administrateur et président et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur et président

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur

- Madame Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011:

*Commissaire aux comptes*

I.C. COM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011048051/27.

(110054154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Dads, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.862.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 mars 2011 que Jennifer Rosemary HARVEY-KELLY, née le 2 mai 1942 à Ipswich (Royaume-Uni), demeurant au Corby House Long Street, DT93DD Sherborne (Royaume-Uni) a cédé 1080 (mille quatre-vingts) parts sociales qu'elle détenait dans la société DADS à Madame Sarah Netta Catherine RYAN, née le 23 décembre 1971 à Dublin (Irlande), demeurant au 20, Isis Street, SW183QN, Londres (Royaume-Uni).

Pour extrait  
La société

Référence de publication: 2011048017/14.

(110053767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Finance Trainer Research Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. E&H S.à r.l.).**

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 157.195.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxemburg, den 6. April 2011.

Paul DECKER  
Notar

Référence de publication: 2011048025/13.

(110054056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 64.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 26 avril 2011, a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur José Luis CAMPOS ECHEVERRIA

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jaime CANAS

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Madame Maria Elvira CASTROMIL

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jorge GRANADO

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

en qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour EUROFONPROFIT

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011060467/27.

(110066684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

**H.I.G Europe-Aircom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 116.960,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011048070/11.

(110053748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Mantoue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.990.005,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.945.

*Cession de parts*

Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 mars 2011, il en résulte que:

Madame Claire MULLIEZ, née le 4 janvier 1984 à Braine-l'Alleud (Belgique), résidente à 13/A, avenue du Pesage, 1050, Ixelles (Belgique), avec passeport belge No. 591-1361840-62, détient la nue-propriété de 40.499 parts sociales de la société.

Monsieur François MULLIEZ, né le 18 avril 1941 à Montauban (France), demeurant 62, avenue de Doiceau, 1300 Wavre (Belgique) et avec carte d'identité numéro 591-0588173-67, détient l'usufruit de 40.499 parts sociales et la pleine propriété de 1 part sociale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANTOUE SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011048147/19.

(110053871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Erinen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.612.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 28 avril 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ERINEN S.À R.L.*

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 1<sup>er</sup> April 2016.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 1<sup>er</sup> April 2016.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 1<sup>er</sup> April 2016.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat se terminera le 1<sup>er</sup> April 2016.

## RECTIFICATIF:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN, directeurs de la société Erinen S.A., est désormais sise au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Trustconsult Luxembourg S.A., commissaire de la société Erinen S.A., est désormais sise au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERINEN S.À R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011058241/26.

(110066048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2011048859/12.

(110053867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Eleven Alder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.215.

---

En date du 31 mars 2011, l'associé Alter Domus (Belgium) Sprl avec siège social au 43, Rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique a cédé 12 500 parts sociales à Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique de la société est Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., précité, avec 12 500 parts sociales dans la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048026/15.

(110053842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Elberton Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

---

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:*

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

*Pour Elberton Properties S.A.*

Référence de publication: 2011048036/14.

(110053801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 632.125,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société, en date du 14 mars 2011, que Madame Denise Fallaize et Monsieur Andrew William Guille, tous deux gérants de classe B ont démissionné avec effet au 14 mars 2011 et ont été remplacés



en tant que gérants de classe B de la Société, par Monsieur Magnus Mattsson, demeurant au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y1 6DN, Royaume-Uni et Monsieur Geoffrey Limpach, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Robert Reynders, gérant de classe A;
- Monsieur Magnus Mattsson, gérant de classe B; et
- Monsieur Geoffrey Limpach, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011048857/23.

(110053783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Endurance Investment Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.539.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 août 2010*

1. M. Mikaël GUTIERREZ a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Endurance Investment Management*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011048027/16.

(110054050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Irinia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.796.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2011 que:

1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société ARDAVON HOLDINGS LIMITED en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Francis N. HOOGEWERF, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Henri VANHERBERGHEN, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
5. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Francis HOOGEWERF en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2011.

*Pour Hoogewerf & Cie*

Signature

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2011048925/23.

(110054042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Faisant suite à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> Avril 2011, a été élu en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Marc HEANEY

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Eugen REGAN

145-15, Church Street

Dublin 7

Irlande

Théodore SOTIR

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

David SHUBOTHAM

49, Davy Stockbrokers,

Davy House

Dublin 2

Irlande

Alan A. SHUCH

32 Old Slip, 32<sup>th</sup> Floor

NY 10005 New York

Etats Unis D'Amérique

Frank ENNIS

16, Hillside Drive, Castlepark

Dublin 14

Irlande

Est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011048909/43.

(110053937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048043/10.

(110054125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.375,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.943.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société*

Les associés de la Société ont décidé:

– d'accepter la démission de Madame Valérie LUCIANI de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 8 mars 2011.

– de nommer Monsieur Emmanuel CHRETIEN, né le 28 décembre 1965, à Lille, France, demeurant au 46, rue du Président Kennedy, 92700 Colombes, France, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 8 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fiberman Management S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011048046/17.

(110054190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**G.M.T. Swedecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 77.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.343.

---

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, GMT-PA LLC, a approuvé en date du 5 avril 2011 les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Marjoleine van Oort en tant que gérant avec effet immédiat;
2. De nommer Ivo Hemelraad résidant, professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011048056/15.

(110053883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Cre Actif, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 32.896.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2011.

Tom METZLER

*Notaire*

Référence de publication: 2011048888/12.

(110053839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Langham Hall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.049.

---

EXTRAIT

Suite à la cession de parts survenue le 31 mars 2011, Monsieur Marc Giraudon, demeurant 61, Gayville Road, Londres SW11 6JW, Royaume-Uni, et Monsieur Robert Short, demeurant 89, Langham Road, Middlesex, TW11 9HG, Royaume-Uni, les actionnaires de la Société, ont chacun cédé 15.000 parts sociales constituant 100% du capital social de la Société,

à Langham Hall Holdings Limited, une société à responsabilité limitée avec siège social à Union House, Union Street, St Helier JE2 3RF, Jersey, Iles Anglo-Normandes.

Par conséquent, Langham Hall Holdings Limited devient l'actionnaire unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Langham Hall Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011048125/18.

(110054204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**DP Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. DP Investment (Holding) S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.796.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DP INVESTMENT (HOLDING) S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 79.796, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 589 en date du 31 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de DP INVESTMENT (SPF) S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 16587. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048023/65.

(110054415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2011,

Mr. Adam BRODER a démis de ces fonctions d'administrateur et à été remplacé par Mr. Marc HEANEY.

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Eugen REGAN

145-15, Church Street

Dublin 7

Irlande

Théodore SOTIR

10-15 Christchurch Court,

Newgate Street EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

David SHUBOTHAM

49, Davy Stockbrokers,

Davy House

Dublin 2

Irlande

Alan A. SHUCH

32 Old Slip, 32<sup>th</sup> Floor

NY 10005 New York

Etats Unis D'Amérique

Frank ENNIS

16, Hillside Drive, Castlepark

Dublin 14

Irlande

Marc HEANEY

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.  
400 route d'Esch  
L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011048915/43.

(110053983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**New Dawn MEP EPP Issuer CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.912.

Statuts coordonnés en date du 25 février 2011, acte n°75 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011048937/12.

(110053910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Enigma International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.925.

L'an deux mille onze, le vingt et un janvier

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ENIGMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68925, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 février 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 407 du 03 juin 1999 sous la dénomination de MANDELLO INVESTMENT S.A., et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 avril 2004, publié au Mémorial numéro 1533 du 24 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de fusion entre la société GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A., («société absorbante») et la société ENIGMA INTERNATIONAL S.A. («société absorbée»).

2. Transmission universelle par la société ENIGMA INTERNATIONAL S.A. de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la société anonyme

3. Dissolution de la société.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 22 novembre 2010 soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267 (1), a, b et d, de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme ENIGMA INTERNATIONAL S.A., (ci-après la "Société") et la société anonyme GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29389, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la société

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A., précitée, la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante;
- b. la société absorbée cesse d'exister;
- c. L'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

*Prise d'effet de la fusion*

La fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause; toutefois, à l'égard des tiers, elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial.

*Constataion:*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4874. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048041/75.

(110053774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Gaius Multistrategy SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.886.

L'Assemblée générale en date du 13 août 2010 de Gaius Multistrategy SICAV-SIF a pris note de la nomination en tant qu'administrateur de:

Mr. Jozef HENDRIKS

Harbour Fiduciary Services Ltd

Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda

et ceci pour une période d'un an qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Suite à ces changements, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mr. Martin VOGEL

Attorney-at-law Independent Director / Financial Advisor

7, Geduldweg, CH - 8810 Horgen

Mr. Andrew HANGES

GAM London Limited

12 St. James' Place, GB - SW 1A 1 NX London

Mr. Max QUIN

Wakefield Quin Limited

31, Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda

Mr. Jozef HENDRIKS

Harbour Fiduciary Services Ltd

Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda

*Pour GAIUS MULTISTRATEGY SICAV-SIF*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011048908/33.

(110053978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 148.279.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'actionnaire de la société a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer la personne suivante:

Mme. Marie-Sibylle Wolf, employé privé, née le 13 novembre 1967, à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2. d'accepter la démission:

M. Brian McMahon de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 14 février 2011.

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

M. Andreas Demmel,

M. Robert Quinn,

Mme. Marie-Sibylle Wolf,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011048934/22.

(110053985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Glasgore Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.671.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 31 mars 2011, de la convention de domiciliation conclue le 2 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Glasgore S.à.r.l., B 130 671, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.



Fait à Luxembourg, le 31 mars 2011.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer

Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2011048059/16.

(110054037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Camo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. B.R. Promotions S.à r.l.).**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 124.277.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Monique Marie Josette CALVAR, femme au foyer, née à Quimperle (France) le 24 septembre 1949, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de son mari

- Monsieur Camille Gaston DESCHEEMAEKER, retraité, né à Croix (France) le 9 juin 1944, demeurant tous les deux à L-1456 Luxembourg, 54, rue de l'Egalité, suivant procuration signée en date du 16 mars 2011, laquelle procuration après paraphe ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant;

agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de B.R. PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-1274 Howald-Hesperange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 19 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124277.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont exposé que suivant cession de parts sous seing privé signée en date du 4 janvier 2010, ils sont devenus propriétaires des 100 parts sociales ayant appartenues à JL INVESTMENTS S.à r.l. et ROSATI S.à r.l.; enregistrée à Luxembourg en date du 26 janvier 2011, relation LAC/2011/4185.

*Acceptation*

Monsieur Jean-Paul BUFFADINI et Monsieur Claudio ROSATI, en leur qualité de gérants de la société B.R. PROMOTIONS S.à r.l., prénommée, déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet desdites cessions.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en CAMO S.à r.l. ainsi l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de CAMO S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

JL Investments S.à r.l. et ROSATI S.à r.l. sont révoqués de leur fonction de gérants de la société, avec pleine et entière décharge, et Monsieur Camille DESCHEEMAEKER, prénommé, et Madame Monique CALVAR, prénommée, sont nommés gérants pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CALVAR; J-P BUFFADINI; C. ROSATI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14562. Reçu 75.-€ soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047959/51.

(110053782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Wallissimo, Société à responsabilité limitée,  
(anc. IM & CO).**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 141.017.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011048088/13.

(110053870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Instudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 154.260.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 avril 2011.

Référence de publication: 2011048097/10.

(110053894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Olimpus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.693.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 mars 2011*

*Résolution:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

OLIMPUS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011048196/18.

(110053896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Langham Hall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 150.049.

---

EXTRAIT

Il suit des décisions prises par les associés de la Société en date du 31 mars 2011 que la démission de Monsieur Marc Giraudon, demeurant 61, Gayville Road, Londres SW11 6JW, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Langham Hall Luxembourg S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011048124/15.

(110053926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**IPAGL Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.937.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2011.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; Monsieur Philippe BARBIER demeurant au 17, rue de Ponthieu, F-75008 Paris et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

IPAGL PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2011048101/16.

(110054203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Kandar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.629.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le huit mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent Barnich, Directeur, ayant son adresse professionnelle à L- 1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de European Financial & Investment Services ayant son siège social à 2<sup>nd</sup>, Floor, Swiss Bank Building, East 53<sup>rd</sup> Street, Po Box 6, 1014 El Dorado Panama City, République du Panama.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "KANDAR S.A.", ayant son siège social à L- 1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64629, a été constituée suivant acte reçu le 2 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 590 du 14 août 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme "KANDAR S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente sept mille cent quatre-vingt-quatre euros virgule zéro trois (37.184,03 EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions, sans désignation de valeur nominale chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "KANDAR S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et aux commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARNICH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 mars 2011. Relation: LAC/2011/11081. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT .

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011048113/45.

(110053853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**L-Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048123/10.

(110054208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011048131/10.

(110054159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Le 32 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 130.166.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 mars 2011, avec effet à ce jour, que la société Aska Capital Limited, une société de droit de Hong Kong ayant son siège social à 1004 AXA Centre, 151 Gloucester Road, Wan Chai, Hong Kong est l'associé unique de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011048134/13.

(110053771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Lombard Odier Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 mars 2011*

En date du 9 mars 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 9 mars 2011, de Monsieur Peter E.F. Newbald en qualité d'Administrateur

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Lombard Odier Multiadvisers  
CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011048141/14.

(110053825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Le 42 Immo Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 mars 2011, avec effet à ce jour, que la société Aska Capital Limited, une société de droit de Hong Kong ayant son siège social à 1004 AXA Centre, 151 Gloucester Road, Wan Chai, Hong Kong est l'associé unique de la Société.

Pour extrait  
La Société

Référence de publication: 2011048135/13.

(110053772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Lux Sport Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 112, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.405.

—  
EXTRAIT

En date du 29 mars 2011, Madame Elisa LOMONACO, démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.03.2011.

Elisa LOMONACO  
Gérant

Référence de publication: 2011048142/14.

(110053975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Luxadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.127.

—  
*Décisions de l'associée unique, prises en date du 28 mars 2011*

L'associée unique a pris les résolutions suivantes

*Première résolution*

Acceptation de la démission de sa fonction de gérante, de Madame Sandra KIEFFER, épouse Rau, née à Metz (F), le 14 septembre 1979, demeurant à D-66740 Saarlouis (D), Lindenstrasse, 10A

*Deuxième résolution*

Nomination en tant que gérante de Madame Jennifer OCHEM, née à Metz (F), le 24 novembre 1986, demeurant à F-57320 Bouzonville (F), 2, rue de France, et ceci pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011048143/17.

(110053758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.600.

Statuts coordonnés en date du 25 février 2011, acte n°76 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011048938/12.

(110053914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Metaphore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.805.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011048162/10.

(110053768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Metaphore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.805.

*Rectificatif numéro L110053768 déposé le 06/04/2011*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048163/11.

(110054185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Central Four Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.418.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2011 que:

1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Ardavon Holdings Limited en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Avondale Nominees Limited en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Francis N. Hoogewerf, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Henri VANHERBERGHEN, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour Hoogewerf &amp; Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011048877/21.

(110054039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Midgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.996.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 28 mars 2011*

Les gérants de la Société décident de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à compter de ce jour et l'adresse professionnelle de M. Sibrand van Roijen est désormais au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011048165/13.

(110054115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**NS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.173.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011048176/14.

(110054277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Novator Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.567.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011048177/14.

(110054002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Citi Islamic Portfolios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 60.953.

—  
Monsieur Tomas Butler a démissionné du poste d'administrateur de la Société avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 5 avril 2011.

*Pour le compte de Citi Islamic Portfolios S.A.*

Olivier Lansac

Référence de publication: 2011048880/13.

(110054000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Swisslog Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.345.000,00.**

Siège social: L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 76.830.

—  
*Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 24. März 2011*

Im Jahre 2011, am 24. März sind die Gesellschafter der SWISSLOG LUXEMBOURG S.A. in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Die Generalversammlung beschliesst der Entlassung des Verwaltungsratsmitglied und des Delegierten des Verwaltungsrates:

Herr Jean-Michel HAMARD, Direktionspräsident, geboren am 02/11/1956 à Ablain-Saint-Nazaire (F), wohnhaft in F-92100 Boulogne, 54, rue des Peupliers,

zuzustimmen.

- Herr Michel CHOMETTE, Direktor, geboren am 18/09/1958 in Clermont-Ferrand (F), wohnhaft in F-77240 Vert-St-Denis, 6, rue Grande-Pouilly le Fort;

wird für zwei Jahre, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013, zum Verwaltungsratsmitglied und zum Delegierten des Verwaltungsrates gewählt.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtgültig vertreten.  
Ell, den 24. März 2011.

Référence de publication: 2011048255/22.

(110054220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Valaucharus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 24 mars 2011*

- Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Madame Monique HUYGHE et de Monsieur Thierry LE-CONTE sont reconduits pour une durée d'un an et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2012;

- Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Benoît LHEUREUX n'est pas renouvelé à la présente assemblée.

- Monsieur Philippe GRACIA né le 15.11.1959, à F - Saint-Girons, Directeur des Ressources Humaines Groupe, demeurant professionnellement au 40 avenue de Flandre, F- Croix (59170) est nommé membre du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2012;

- KPMG Audit S.à r.l. est mandatée comme réviseur externe pour une durée d'un an et sera chargée de l'examen des comptes de la Société au 31 décembre 2011;

Certifié sincère et conforme

VALAUCHANRUS SOPANEER S.C.A.

Référence de publication: 2011048291/20.

(110054131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Voip Holding Activity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.711.

—  
Aux Actionnaires

Je vous faire part de ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 31 mars 2011.

Henri VANHERBERGHEN.

Référence de publication: 2011049457/10.

(110053997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---